



Ensemble,
on voit mieux

L'organisation nationale d'entraide des
personnes en situation de handicap visuel



Rapport annuel et Comptes annuels 2025

Sommaire

Le mot du président	4
Une stratégie efficace	4
Rétrospective du directeur	5
Des ponts entre tradition et innovation	5
Défense des intérêts	6
Qu'en est-il du principe «Rien sur nous sans nous»?	6
Consultation	8
Habiter et vivre en toute autonomie	9
Membres et formation	12
Espaces de créativité et de rencontre	12
Technologie et innovation	14
Une étape importante pour une mobilité sans entrave en Suisse	14
Notre fédération en chiffres	15
Organes de direction	16
Direction de la fsa	16
Soutien de projets	17
Un soutien bienvenu: merci!	17
Des actions réussies pour la Journée de la canne blanche	18
Comptes annuels 2025	20
Bilan	20
Compte d'exploitation	21
Tableau de flux de trésorerie	22
Tableau de variation du capital	23
Annexe aux comptes annuels	25



Adaptation continue
des technologies
2xNON
à la mobilité

Les entraînements O&M favorisent l'autonomie en toute sécurité et améliorent l'orientation.

Une stratégie efficace

Chères amies et chers amis de la fsa,

Lors de l'assemblée des délégués (AD) de juin dernier, la fsa a adopté une nouvelle stratégie. Cette stratégie est importante pour que nos objectifs soient clairement définis et qu'ils puissent être poursuivis de manière cohérente.

Les cinq axes stratégiques tournent autour du positionnement de notre fédération, ainsi que de la défense importante des intérêts, qui est indispensable pour une organisation d'entraide et qui doit être renforcée.

Les partenariats stratégiques doivent également être améliorés. Dans ce domaine également, nous devons fixer des priorités et nous engager partout où nous pouvons être utiles. Notre offre de prestations doit être réexaminée et modernisée en permanence. Pour ce faire, l'organisation de la fédération doit rester agile, les sections doivent être renforcées et les finances doivent rester sous contrôle. Il appartient maintenant au niveau opérationnel de proposer des mesures au comité et, le cas échéant, aux délégués.

Le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative pour l'inclusion est inacceptable. La fsa s'est exprimée de manière détaillée et critique à ce sujet dans le cadre de la consultation. Le processus politique est suivi de près par la fsa et nous organiserons une table ronde sur ce thème à l'occasion de notre AD. Il n'est absolument pas certain que l'initiative puisse être retirée.

La défense des intérêts est l'élément stratégique central de la fsa, comme le montre le traitement discriminatoire dont les personnes en situation de handicap, et en particulier les personnes âgées, continuent de faire l'objet.

Nous avons ainsi constaté que les personnes qui perçoivent une prestation de l'AI perdent leurs droits (allocation pour impotent, assistance) en cas d'ajournement de la rente AVS. Alors que l'ajournement était interdit jusqu'à récemment, la loi a été encore aggravée. Avec Inclusion Handicap, la fsa s'est engagée en faveur d'une nouvelle révision. Il convient ici de souligner l'excellente collaboration avec nos organisations faitières UCBAveugles et Inclusion Handicap. Toutes deux soutiennent nos travaux avec leur expertise spécifique.

Les défis ne peuvent être relevés que grâce à l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs, des personnes concernées actives et des sections. Je remercie donc chacune et chacun d'entre vous! Un grand merci est aussi adressé à nos donatrices et donateurs. Sans leur précieuse contribution, nous ne pourrions pas nous acquitter de notre mission. Chaque don individuel et chaque projet financé aide les personnes aveugles et malvoyantes à mener une vie plus autonome.



Roland Studer, président

Des ponts entre tradition et innovation



Kannarath Meystre, directeur

L'accès à l'information, à la formation et à la mobilité est le fondement même d'une vie autonome. Pour les personnes en situation de handicap visuel, le braille est essentiel. En 2025, nous avons fêté son 200^e anniversaire. Ce qui a commencé comme une simple idée visionnaire est aujourd'hui indispensable à la participation et à l'autonomie. Le braille est synonyme d'équité en matière de formation et offre la liberté d'explorer le monde de manière autonome.

L'année 2025 a été marquée par de profonds changements technologiques et sociétaux. Notre mission a consisté à associer l'invention historique du braille aux formes contemporaines d'accessibilité, au format aussi bien numérique que mobile et dans l'espace public. Que ce soit sur des terminaux mobiles, dans les transports publics ou pour accéder à des informations, l'accessibilité devait suivre le rythme de la réalité. Pour nous, la tradition et l'innovation n'ont jamais été contradictoires, mais toujours nécessairement complémentaires.

La demande d'offres de conseil et de services mobiles pour les personnes âgées a nettement augmenté. Nous y avons réagi en développant nos

prestations de manière ciblée, toujours dans le but de garantir durablement la qualité, le financement et l'organisation.

En 2025, il est également apparu clairement que l'inclusion n'est possible qu'ensemble. Nos succès sont le fruit d'une étroite collaboration avec des entreprises de transports publics, des personnalités politiques, des entreprises, des fondations et nos sections. Lorsque les responsabilités sont partagées, des solutions viables voient le jour, dont les effets vont au-delà de l'année sous revue.

Je tiens tout particulièrement à remercier nos collaboratrices et collaborateurs, les nombreux bénévoles, nos sections, ainsi que l'ensemble des partenaires, donatrices et donateurs. Leur engagement, leurs compétences professionnelles et leur conviction ont contribué de manière décisive à ce que nous puissions à nouveau construire des ponts en 2025: entre le passé et l'avenir, entre les exigences et l'impact et, surtout, entre les personnes.

Qu'en est-il du principe «Rien sur nous sans nous»?

Sur le plan politique, l'année 2025 a été placée sous le signe du contre-projet indirect à l'initiative pour l'inclusion. Au lieu d'établir un cadre ambitieux pour la mise en œuvre de la CDPH, le projet offre peu d'engagements contraignants et soulève la question suivante: pourquoi les voix des personnes concernées n'ont-elles une fois de plus pas été suffisamment entendues?

Le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative pour l'inclusion a marqué l'agenda politique en 2025. Les attentes étaient élevées: une loi qui fixe des lignes directrices claires, rend les progrès mesurables et renforce à long terme l'inclusion des personnes en situation de handicap. La désillusion est d'autant plus grande. Le présent projet reste en deçà de ces exigences, non seulement en termes de contenu et de conception, mais aussi et surtout en ce qui concerne l'implication systématique des personnes concernées. Dans le cas d'une loi sur l'inclusion, le principe «Rien sur nous sans nous» devrait être plus qu'une simple déclaration d'intention.

Des bases juridiques contraignantes indispensables

Notre travail quotidien dans le domaine de la défense des intérêts montre à quel point des bases légales contraignantes sont nécessaires. Le simple fait d'indiquer que la Suisse a ratifié la CDPH et qu'elle s'est ainsi engagée à mettre en œuvre les droits de l'homme qui y sont inscrits ne suffit malheureusement souvent pas à provoquer des changements concrets.

Trop souvent, les lignes ne bougent que lorsque les lois et les ordonnances correspondantes ont été promulguées.

Le diable se cache dans les détails

Notre travail montre régulièrement que de petits détails peuvent suffire à faire s'effondrer un pro-

cessus de mise en œuvre sans faille. Par exemple, les nouvelles indications pour les balances dans les magasins étaient difficilement lisibles en raison d'un contraste insuffisant. Nous avons pu établir le dialogue avec les responsables. De même, l'accessibilité de la plateforme d'apprentissage Konvink commence enfin à évoluer. En outre, nous participons activement à différents projets sur le thème de la conduite autonome.

Les transports publics restent un sujet récurrent

Les nombreuses transformations en cours dans les gares, en particulier, entraînent régulièrement des situations dangereuses pour les personnes en situation de handicap visuel. Dans ce domaine, les défenses régionales des intérêts sont souvent fortement sollicitées.

Nous sommes ravis de constater qu'avec le projet CFF Assist, une aide au changement de train puisse désormais être demandée dans toutes les gares CFF. Cette avancée désamorce nettement la situation et contribue de manière importante à ce que les transports publics puissent être utilisés de manière autonome et spontanée.

Plusieurs défenses régionales des intérêts ont en outre été confrontées à de nouveaux distributeurs de billets non accessibles à tous. Des clarifications juridiques sont en cours dans cette affaire afin d'examiner les mesures possibles.

Échange sur place

Les représentantes et représentants des défenses régionales des intérêts ont profité pour la première fois de l'une de leurs réunions d'échange pour effectuer une visite conjointe. L'objectif était de découvrir le nouveau bâtiment de la société Irides AG, un centre interdisciplinaire de rencontre, d'habitat et de services.



La fsa sensibilise divers groupes professionnels à la prise en charge des personnes malvoyantes.

La réunion en présentiel a également été mise à profit pour poursuivre la révision de la liste de contrôle pour les établissements médico-sociaux.

Des guides aux électroniciens

Dans le domaine de la formation et de la sensibilisation, nous pouvons à nouveau faire état d'un public large et intéressé, d'expériences précieuses et de rencontres inspirantes. Qu'il s'agisse de personnel spécialisé en formation ou déjà expérimenté, c'est dans le domaine des professions de soins et de santé que la plupart des formations ont été dispensées. Dans le cadre d'événements destinés au personnel, nous avons également pu sensibiliser des électroniciens ainsi que des spécialistes en marketing et en communication. D'une manière différente, mais en exploitant les mêmes contenus,

nous avons attiré l'attention de plusieurs guides de musée et de ville, mais aussi celle du comité d'organisation d'un festival sur les besoins des visiteuses et visiteurs en situation de handicap visuel.

Le jardin botanique de Saint-Gall s'est avéré le lieu le plus original, et le secrétariat de direction de Berne le plus familier. Avec plus de 50 nouveaux collaborateurs et collaboratrices de la fsa, responsables de cours, bénévoles et autres personnes intéressées, des thèmes tels que l'accompagnement de soutien, la communication cohérente et l'aménagement de l'environnement ont pu être abordés et présentés.

www.sbv-fsa.ch/fr/politique-et-societe/

La formation aux activités de la vie journalière (AVJ) aide les personnes concernées à gérer de manière autonome leur quotidien – notamment la cuisine, les tâches ménagères et l'orientation – malgré leur perte de vision.



Habiter et vivre en toute autonomie

Les offres de conseil de la fsa aident les personnes aveugles et malvoyantes à organiser leur quotidien de manière autonome. Les activités de la vie journalière et les conseils en matière de contribution d'assistance constituent deux éléments clés d'une offre complète.

Les conseils de la fsa interviennent précisément là où les personnes en situation de handicap visuel ont besoin d'aide: au quotidien, pour l'organisation du ménage, l'utilisation des moyens auxiliaires ou l'accès aux prestations d'assistance. Compétentes, orientées solutions et au plus près de la pratique, les offres favorisent l'autonomie, la sécurité et la qualité de vie.

Activités de la vie journalière

Les conseils en activités de la vie journalière (AVJ) aident les personnes aveugles et malvoyantes à gérer leur quotidien de manière sûre, structurée et aussi autonome que possible. Des activités telles que la cuisine, la lessive ou l'utilisation d'appareils ménagers sont testées avec les clientes et clients. Il en découle des solutions individuelles, par exemple grâce à des marquages tactiles, des fonctions vocales ou l'utilisation ciblée d'outils techniques. On utilise par exemple des appareils de reconnaissance des couleurs pour trier le linge ou des étiquettes adhésives inscriptibles pour structurer le quotidien. Et Gianetta Lechmann, conseillère AVJ et responsable du service de consultation des Grisons, d'ajouter: «L'accent est mis sur le renforcement des ressources disponibles et le développement de solutions pour le quotidien. Celles-ci sont adaptées à la situation de vie personnelle, aux aptitudes individuelles et aux objectifs respectifs.»

L'expérience de Silvia Hug montre à quel point ce soutien peut être efficace: malgré une phase de vie difficile, les conseils prodigués lui ont permis de se sentir plus en sécurité au quotidien. Outre l'aide

pratique reçue, l'implication de son partenaire et de ses enfants ainsi que les échanges avec d'autres personnes concernées ont été particulièrement précieux. Les conseils de la fsa lui ont ouvert de nouvelles perspectives, ont renforcé sa confiance en elle et ont contribué à lui redonner la joie de vivre et un sentiment de normalité.

Accompagnement pour la contribution d'assistance

La contribution d'assistance jette les bases permettant aux personnes en situation de handicap visuel d'organiser leur quotidien et leur logement de manière autonome. Les services de consultation de la fsa accompagnent les personnes requérantes, de l'obtention des premières informations à la mise en œuvre pratique au quotidien.

«Grâce à la fsa, j'ai retrouvé des perspectives d'avenir. Je peux à nouveau faire beaucoup de choses, et la plupart d'entre elles me procurent à nouveau de la joie.»
Silvia Hug, cliente du service de consultation des Grisons

La contribution d'assistance permet le recrutement d'assistantes et assistants en toute flexibilité, que ce soit pour le ménage, les courses, les tâches administratives ou les loisirs. Avec la contribution d'assistance, la personne bénéficiaire devient employeur en prenant notamment en charge les

décomptes de salaire et les cotisations aux assurances sociales. «Ces démarches administratives initiales peuvent décourager. C'est pourquoi nous proposons notre soutien tout au long du processus», explique Tobias Löffel, responsable du service de consultation de la fsa à Zurich.

«Les personnes bénéficiant d'une aide gagnent considérablement en autonomie et en qualité de vie.»

Tobias Löffel, responsable du service de consultation de Zurich

La demande nécessite une évaluation réaliste du besoin d'assistance. «Il est important d'identifier clairement les lacunes afin que les personnes concernées puissent faire valoir leurs droits», souligne Tobias Löffel. Les assistantes sociales et assistants sociaux aident les personnes à remplir le questionnaire, les accompagnent sur demande lors de l'entretien d'évaluation et examinent la décision de l'AI avec les clientes et clients.

Après validation, les heures peuvent être utilisées de manière flexible. Lors de la recherche d'assis-

tantes et d'assistants, les spécialistes font preuve d'une grande retenue. «Il faut que le courant passe. Seule la personne concernée peut prendre cette décision», explique Tobias Löffel. Les premiers pas en tant qu'employeur sont exigeants, mais l'effort en vaut la peine. «Lorsque les processus sont bien rodés, les personnes concernées gagnent nettement en autonomie et en qualité de vie», ajoute Tobias Löffel.

Conseil complet

La fsa dispense des conseils depuis sept sites différents dans toute la Suisse. Outre le conseil AVJ et le soutien pour la contribution d'assistance, l'offre de la fsa comprend également le conseil social, l'orientation et la mobilité, la basse vision, le Job Coaching et l'intégration professionnelle, ainsi que, dans le canton de Berne, la consultation mobile.

www.sbv-fsa.ch/fr/conseil

Chiffres clés 2025

- 3'573 clientes et clients dans les services de consultation (sans les consultations brèves de moins d'une heure non saisies)
- 32'953 heures de conseil fournies
- 6'366 heures de services informatiques fournies aux personnes concernées





Espaces de créativité et de rencontre

Les cinq centres de formation et de rencontre (CFR), une quarantaine de groupes créatifs et une offre de cours variée permettent aux personnes en situation de handicap visuel d'exprimer leur créativité, de vivre l'expérience de la communauté et de développer leurs talents personnels.

Les offres de la fsa proposent bien plus qu'un simple loisir: elles favorisent la confiance en soi, les contacts sociaux et le développement personnel.

CFR: donner vie aux idées

Les personnes qui se rendent dans les CFR élaborent elles-mêmes leur programme. Elles décident des projets qu'elles souhaitent mettre en œuvre, qu'il s'agisse d'apprendre de nouvelles techniques artisanales ou d'approfondir des compétences connues. Des spécialistes les accompagnent et les soutiennent individuellement. Les idées donnent ainsi naissance à des œuvres d'art uniques et à des objets usuels pratiques. Les repas de midi pris en commun offrent en outre la possibilité d'échanger et de faire connaissance.

Groupes créatifs: être créatifs ensemble

Les quelque 40 groupes créatifs allient artisanat, art et communauté. Une à deux fois par semaine, les personnes intéressées se réunissent en petits cercles familiaux. Parallèlement au tricot et au crochet, elles s'adonnent à l'impression sur tissu, à la peinture sur soie, à la poterie, au tressage et à bien d'autres activités. L'important n'est pas tant l'œuvre terminée, mais plutôt le fait de créer ensemble, de rire et d'échanger. La créativité devient ainsi une expérience fédératrice.

Cours: oser la nouveauté, renforcer ses capacités

Le handicap visuel n'est pas un obstacle au sport, à la culture ou au développement personnel. Ski, aquagym, yoga, danse ou encore exploration de l'univers sonore avec un handpan: le choix est vaste. Sans parler des autres activités, comme la musique, la communication, l'art culinaire, le quotidien professionnel ou la pleine conscience, qui sont également proposées. Les participantes et participants peuvent préparer des candidatures vidéo, explorer l'univers des huiles essentielles ou écouter des sons de la nature. Tous les cours sont adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap visuel et dispensés par des spécialistes qualifiés.

Un espace pour la confiance en soi et la joie

Les CFR, les groupes créatifs et les cours créent des espaces où les personnes en situation de handicap visuel peuvent déployer leurs talents, laisser parler leur créativité et prendre un nouveau départ dans leur vie. Ils renforcent la confiance en soi, enrichissent le quotidien et démontrent à quel point la créativité ne connaît aucune limite.

Chiffres clés 2025

- 5 centres de formation et de rencontre, avec chacun 8 participantes et participants par jour en moyenne
- 29 cours en bloc, 58 cours semestriels et 121 cours journaliers; au total 2'593 participantes et participants
- 39 groupes créatifs avec 1'485 cours de 3 heures chacun



Avec ses groupes créatifs, la fsa offre un cadre idéal pour les échanges et la création.

Une étape importante pour une mobilité sans entrave en Suisse

En 2025, les transports publics de Schaffhouse (vbsh) ont attribué le marché au système d'assistance Intros. Par cette décision, ils ont joué un rôle de pionnier et se sont clairement engagés en faveur d'une plus grande autonomie et d'une sécurité renforcée pour les personnes aveugles et malvoyantes. La même année, le projet a été mis en œuvre conjointement avec la fsa et le partenaire technologique ebblo.

Le système associe une application pour smartphone à un module pour véhicule. Les voyageuses et voyageurs peuvent identifier clairement les bus qui arrivent, signaler leur montée et leur descente, déclencher les signaux de porte et consulter eux-mêmes les informations relatives aux arrêts. L'utilisation des transports publics devient ainsi plus sûre, plus confortable et plus indépendante.

Avec le recul, on constate que l'attribution du marché et la mise en œuvre ultérieure en 2025 ont été déterminantes pour la Suisse. Outre Schaffhouse, Intros a déjà été déployé avec succès à Sarrebruck

et à Kiel. En 2026, le système Intros sera également lancé à Berlin.

www.sbv-fsa.ch/fr/intros

Produits numériques sans barrières

Le département Technologie et innovation développe des solutions numériques pour les personnes aveugles et malvoyantes. Outre l'application Intros pour les transports publics, citons l'application de navigation MyWay Pro, ainsi que le programme E-Kiosk, qui permet d'accéder sans barrières à de nombreux journaux et magazines.

Par ailleurs, la fsa conseille des spécialistes et des entreprises en matière d'accessibilité numérique. L'offre comprend des tests de produits, des ateliers avec des démonstrations en direct et des conseils sur mesure.



Des représentants de la fsa, des transports publics de Schaffhouse et d'ebblo lors de la présentation d'Intros.

Sections et membres

- Nombre de sections 16
- Nombre de membres au 31.12.2025 4'213

Collaboratrices et collaborateurs

- Nombre de collaboratrices et collaborateurs 144
- dont apprentis et stagiaires 10
- Nombre de collaborateurs en situation de handicap visuel 23
- dont apprentis et stagiaires 0
- Nombre de postes à temps plein dont personnes en situation de handiap visuel 99
- 12,5

Bénévoles aux CFR, conseils et cours

- Heures de bénévolat 5'447
- soit 2,48 équivalents plein temps
- Nombre de bénévoles 101

Bénévolat dans les sections

- Heures de bénévolat 7'433
- soit 3,39 équivalents plein temps
- Nombre de bénévoles 1'281

Notre réseau

Partenaires internationaux

- Union européenne des aveugles UEA
- Union mondiale des aveugles UMA

Organisations nationales

- Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles)
- Inclusion Handicap
- Agile
- Lions Club International MD 102 Suisse-Liechtenstein

Partenaires dans le domaine du handicap visuel

- Accesstech SA (filiale à 100%)
- Fondation AccessAbility
- Bibliothèque suisse pour aveugles et malvoyants (SBS)
- Bibliothèque Sonore Romande (BSR)
- Association pour le bien des aveugles en Suisse centrale (BFVI)
- Retina Suisse
- Union suisse des aveugles (USA)
- Action Caritas Suisse des Aveugles (CAB)

12'880 heures de travail
bénévole ont été effectuées
au sein de nos sections
durant l'année 2025.

Direction de la fsa

Membres du Comité fédératif

Roland Studer, Schaffhouse (SH), président

En fonction depuis 2021

- Membre actif de la section ZH-SH
- Membre du comité de l'UEA
- Conseil de Swiss Abilities
- Référent pour le personnel
- Membre du comité exécutif de l'UMA

Michaela Lupi, Cadro (TI), vice-présidente

En fonction depuis 2017

- Membre active de la section Unitas
- Référente pour la collecte de fonds, le marketing et la communication

Luana Schena, Schaffhouse (SH)

En fonction depuis 2021

- Membre active de la section Grisons
- Membre du comité de Pro Infirmis
- Référente pour la défense des intérêts

Giuseppe Porcu, Saint-Gall (SG)

En fonction depuis 2018

- Membre actif de la section Suisse orientale
- Membre du comité d'UCBAveugles
- Référent pour l'informatique et les projets

Christian Huber, Lucerne (LU)

En fonction depuis 2021

- Membre actif de la section Suisse centrale
- Vice-président central et membre du comité central Procap Suisse
- Référent pour les finances

Gabriel Friche, Vicques (JU)

En fonction depuis 2025

- Président de la section Jura
- Membre du comité de Forum Handicap Jura
- Référent pour les services aux membres et aux sections, la sensibilisation et la jeunesse

Beat Herren, Zofingue (AG)

En fonction depuis 2025

- Membre actif de la section Berne
- Référent pour les prestations de la fédération

Membres de l'Équipe dirigeante

Kannarath Meystre

- Directeur

Roland Wagner

- Responsable du département Prestations de la fédération, directeur adjoint

Martin Abele

- Responsable du département Défense des intérêts et communication

Urs Neuenschwander

- Responsable du département Prestations centrales

Un soutien bienvenu: merci!

Sans le soutien des donatrices et donateurs, des fondations et des partenaires, la fsa ne pourrait pas accomplir son travail. En 2025, notre aide à l'entraide a été soutenue avec ardeur par de nombreuses personnes et organisations dans toute la Suisse.

Une fois de plus, la solidarité de la population suisse avec les personnes aveugles et malvoyantes a été immense l'année dernière. Nous en sommes très reconnaissants, car nombreuses sont les prestations, activités et offres qui ne sont possibles que grâce à ce soutien financier et matériel.

Nous adressons des remerciements particuliers à:

- l'ensemble des donatrices et donateurs privés
- tous les auxiliaires bénévoles
- toutes les personnes qui ont pensé à la fsa dans leurs dernières volontés
- la fondation Peter Heule (soutien du CFR Saint-Gall)
- la Fondation Coromandel (soutien du CFR Lausanne)
- plusieurs Lions Clubs locaux et le Lions Club international Suisse-Liechtenstein
- toutes les entreprises, paroisses, communes et associations
- l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- les cantons suivants: Berne, Lucerne, Saint-Gall, Vaud, Valais et Zurich
- les sociétés coopératives
- Coop (prestations en nature et services)
- le Groupe SIX (services)
- Swissmedic (services)
- les magasins d'optique et les médecins qui ont soutenu notre consultation mobile
- eftp Engineering GmbH (services)
- Travail.Suisse Formation et l'Association des Universités Populaires Suisses
- Zodiac Pictures, prestations techniques
- les organisations du monde du travail (OrTra) Santé-Social

- Berner Bildungszentrum Pflege
- la Ville de Zurich et le partenaire technologique ebblo, ainsi que tous les autres partenaires des applications de la fsa MyWay Pro et Intros
- Graubünden Ferien
- Procap Voyages
- les médias qui ont fait état du travail de la fsa
- les organisations partenaires et les associations politiques qui ont contribué à défendre nos demandes
- toutes les autres œuvres de bienfaisance et institutions soutenant notre cause

Un soutien efficace sur place

Chaque don permet aux personnes aveugles et malvoyantes de bénéficier de conseils et de soutien. Ainsi, le projet «Consultation mobile» lancé dans le canton de Berne comble une importante lacune au niveau de la prise en charge grâce à des contributions financières. De nombreuses personnes concernées sont déstabilisées et fortement limitées dans leur vie quotidienne. Le besoin d'information est important, surtout après une intervention médicale. Nos conseils sont disponibles directement auprès des ophtalmologues et dans les magasins d'optique; nous soutenons également les personnes à mobilité réduite et vulnérables à domicile. L'offre favorise le dépistage précoce, prévient les lésions consécutives et met en place des mesures efficaces pour améliorer durablement la qualité de vie.

«Grâce à la consultation mobile de la fsa, j'ai trouvé des outils qui facilitent grandement mon quotidien.»
Charlotte K., 81 ans

Des actions réussies pour la Journée de la canne blanche

Sous le slogan «Des trottoirs sans obstacles», de nombreuses sections de la fsa ont sensibilisé le public le 15 octobre à l'importance de l'accessibilité sur les chemins piétons. La journée a été un grand succès – voici un aperçu en images.

Section Genève



Section Vaud



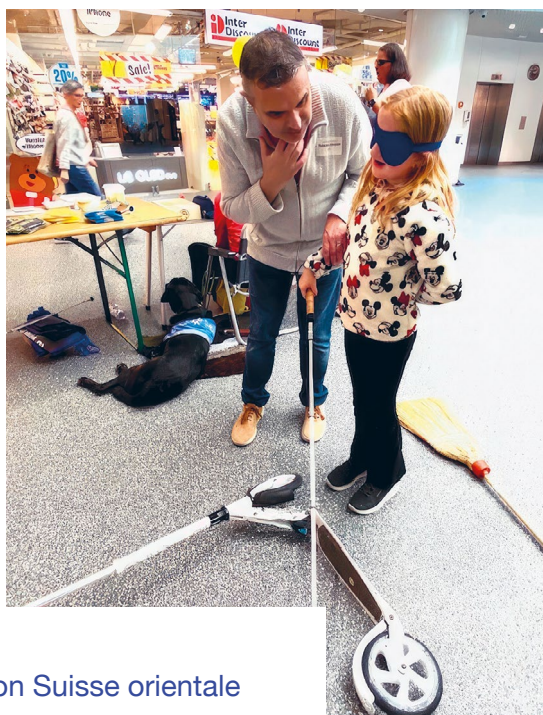
Événement presse RTS



Section
Suisse centrale



Section Bâle



Section Suisse orientale

Vous trouverez d'autres photos sur notre site web et sur nos réseaux sociaux.

Des trottoirs sans obstacles

En parallèle aux actions locales, la fsa a également mené une campagne de sensibilisation en ligne: des vidéos au format court sur les réseaux sociaux montrent sans équivoque comment les obstacles compliquent le quotidien des personnes affectées. Découvrez la page thématique qui rassemble toutes les informations essentielles sur la canne blanche et les trottoirs accessibles.

Toutes les vidéos et informations:
www.sbv-fsa.ch/fr/des-trottoirs-sans-obstacles-pour-tous/

Comptes annuels 2025

Actif	Annexe chiffre	31.12.2025 en kCHF	31.12.2024 en kCHF
Total Actif		42'153	42'546
Actif circulant		7'738	8'507
Liquidités		5'195	5'909
Créances envers des tiers		1'012	1'467
Stocks		631	576
Comptes de régularisation actifs		900	555
Actif immobilisé		34'415	34'039
Immobilisations financières	2	32'164	31'716
Immobilisations corporelles meubles et immeubles	3	2'251	2'323

Passif	Annexe chiffre	31.12.2025 en kCHF	31.12.2024 en kCHF
Total Passif		42'153	42'546
Engagements à court terme		1'950	2'213
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		761	694
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers les organisations proches		84	101
Autres dettes à court terme envers des tiers		125	602
Autres dettes à court terme envers les organisations proches		293	220
Comptes de régularisation passifs		687	596
Engagements à long terme rémunérés		0	0
Provisions		35	35
Capital des fonds à affectation spéciale	1	9'483	8'554
Capital de l'organisation sans part des minoritaires	1	30'685	31'745
Réserves liées		10'770	11'470
Réserves libres		19'915	20'275

Pour faciliter la lecture des présents comptes annuels consolidés de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (fsa), tous les chiffres sont indiqués en milliers de francs suisses (kCHF).

	Annexe chiffre	2025 en kCHF	2024 en kCHF
Total des produits		24'013	23'542
Donations reçues		11'509	12'051
Dons	4	8'701	7'876
Legs / successions		2'768	4'136
Cotisations des membres		40	39
Produits des prestations fournies		12'503	11'491
Prestations sur mandats publics		6'921	6'854
Autres produits d'exploitation		5'582	4'637
Total des charges	5	-25'352	-23'586
Cotisations de soutien		-2'114	-2'084
Charges de personnel		-13'858	-12'471
Charges d'exploitation		-9'121	-8'795
– Charges de locaux		-1'249	-1'206
– Frais administratifs et informatiques		-2'447	-2'561
– Frais de publicité		-1'752	-1'666
– Autres charges d'exploitation		-3'674	-3'363
Amortissements		-258	-236
Résultat d'exploitation		-1'339	-44
Résultat financier	6	673	991
Résultat des immeubles d'exploitation		178	200
Résultat avant résultat exceptionnel		-488	1'147
Résultat exceptionnel	7	471	0
Résultat hors exploitation		-114	-77
Résultat avant variation des fonds		-131	1'069
Variation des fonds à affectation spéciale		-929	-1'824
Résultat annuel		-1'060	-754
Variation réserves liées		700	800
Variation réserves libres		360	-46

Tableau de flux de trésorerie

	2025 en kCHF	2024 en kCHF
Variation des liquidités	-714	-2'220
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	-80	911
Résultat avant variation des fonds	-131	1'069
Amortissements sur immobilisations corporelles	258	236
Amortissements immobilisations incorporelles	0	0
Variation des provisions	0	1
Variation des créances	455	-479
Variation des stocks et travaux en cours	-54	-111
Variation des comptes de régularisation actifs	-345	310
Variation des dettes à court terme	50	-281
Variation des autres dettes à court terme	-405	169
Variation des comptes de régularisation passifs	92	-5
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-634	-1'067
Investissements dans des immobilisations corporelles	-186	-176
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	0
Investissements d'immobilisations financières	0	-1
Désinvestissements d'immobilisations financières	45	20
Variation des réserves financières des titres	-493	-910
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	0	-2'065
Variation des dettes financières à long terme	0	-750
Paiement de dividendes	0	-179
Achat actions propres Accesstech SA	0	-1'136
Justificatif variation des liquidités	-714	-2'220
État des liquidités au 1.1.	5'909	8'129
État des liquidités au 31.12.	5'195	5'909

Capital des fonds à affectation spéciale ¹	État au 01.01.25	Attri- bution externe	Attri- bution interne	Utilisa- tion	État au 31.12.25
E-Kiosque	150	0	0	-50	100
Job Coaching	0	19	0	-19	0
Cours vidéo de présentation	19	0	0	-8	10
Meunier	265	0	0	-5	259
Services de consultation	0	64	0	-64	0
Projet consultation mobile	40	120	0	-160	0
Sensibilisation prestation	0	80	0	-16	64
Cours et groupes créatifs	0	41	0	-41	0
CFR Berne	23	13	0	-13	23
CFR Berne Infrastructure	0	30	11	-16	25
CFR Lausanne	0	52	0	-52	0
CFR Lucerne	0	13	0	-13	0
CFR Saint-Gall	0	60	0	-60	0
CFR Zurich	0	3	0	-3	0
Défense d'intérêts	0	0	0	0	0
Communication / VoiceNet	0	29	0	-29	0
Fondation Gumy	0	15	0	-5	10
Röthlisberger-Hotz	212	0	0	0	212
Meldem Kitty	65	0	0	0	65
Promotion du sport	3	0	0	0	3
Soutien de la vie quotidienne	13	0	0	-6	7
Fonds renouvellement Ramsteinerstrasse	267	0	20	0	287
Fonds Ramsteinerstrasse	318	0	81	-23	376
Fonds Ex-Solsana	2'025	0	0	0	2'025
Fonds de fluctuation CFR BE	-142	0	0	0	-142
Fonds de fluctuation CFR SG	-32	0	0	0	-32
Fonds de fluctuation LAI art. 74	5'329	0	862	0	6'190
Total capital des fonds à affectation spéciale	8'554	540	973	-584	9'483

Capital de l'organisation ¹	État au 01.01.25	Attri- bution	Attr. interne	Utilisa- tion	État au 31.12.25
Fonds soutien aux membres	2'943	0	0	-400	2'943
Fonds pour les CFR	1'825	0	0	-300	1'825
Fonds relations publiques	1'902	0	0	0	1'902
Fonds gestion opérationnelle	4'800	0	0	0	4'800
Total réserves liées	11'470	0	0	-700	11'470
Total réserves libres	20'275	659	0	-1'019	19'915
Total capital de l'organisation	31'745	659	0	-1'719	30'685
Total capital de fonds et de l'organisation	40'299	1'198	973	-2'303	40'168

Tableau de variation du capital 2024

Capital des fonds à affectation spéciale ¹	État au 01.01.24	Attri- bution externe	Attri- bution interne	Utilisa- tion	État au 31.12.24
E-Kiosque	0	200	0	-50	150
Job Coaching	0	55	0	-55	0
Cours vidéo de présentation	33	0	0	-14	19
Meunier	276	0	0	-11	265
Services de consultation	0	51	0	-51	0
Project consultation mobile	0	200	0	-160	40
Cours et groupes créatifs	0	10	0	-10	0
CFR Berne	23	17	0	-17	23
CFR Berne Infrastructure	0	0	27	-27	0
CFR Lausanne	0	53	0	-53	0
CFR Lucerne	0	19	0	-19	0
CFR Saint-Gall	0	78	0	-78	0
CFR Zurich	0	7	0	-7	0
Défense d'intérêt	0	1	0	-1	0
Communication / VoiceNet	0	29	0	-29	0
Fondation Gumy	3	0	0	-3	0
Röthlisberger-Hotz	215	0	0	-3	212
Meldem Kitty	65	0	0	0	65
Promotion du sport	8	0	0	-5	3
Soutien de la vie quotidienne	19	0	0	-6	13
Fonds renouvellement Ramsteinerstrasse	247	0	19	0	267
Fonds Ramsteinerstrasse	277	0	77	-36	318
Fonds Ex-Solsana	2'025	0	0	0	2'025
Fonds de fluctuation CFR BE	-142	0	0	0	-142
Fonds de fluctuation CFR SG	-16	0	0	-16	-32
Fonds de fluctuation LAI art. 74	3'697	0	1'632	0	5'329
Total capital des fonds à affectation spéciale	6'730	720	1'755	-651	8'554

Capital de l'organisation ¹	État au 01.01.24	Attri- bution	Attr. interne	Utilisa- tion	État au 31.12.24
Fonds soutien aux membres	3'143	0	0	-200	2'943
Fonds pour les CFR	2'025	0	0	-200	1'825
Fonds relations publiques	2'302	0	0	-400	1'902
Fonds gestion opérationnelle	4'800	0	0	0	4'800
Total réserves liées	12'270	0	0	-800	11'470
Total réserves libres	20'409	0	46	-179	20'275
Total capital de l'organisation sans minoritaires	32'679	0	46	-979	31'745
Total capital de fonds et de l'organisation	39'409	720	1'800	-1'631	40'299
Total part des minoritaires	1'135	0	179	-1'315	0

Le but déterminé du capital à affectation spéciale

Vidéo de présentation	Cours vidéo de présentation
Meunier	Service de consultation Sion
Sensibilisation prestation	Sensibilisation des personnes concernées aux offres de prestations de la fsa
Fondation Gumy	Nécessiteux de Fribourg avec AI
Röthlisberger-Hotz	Les enfants et les jeunes mineurs aveugles et malvoyants
Meldem Kitty	Chiens d'aveugles
Promotion du sport	Promotion des athlètes professionnels et des événements sportifs
Soutien de la vie quotidienne	Financement de formations ou de moyens auxiliaires pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent faire face à la vie quotidienne plus facilement et de manière plus autonome
Renouvellement Ramsteinerstrasse	Rénovation et modernisation de la propriété
Ramsteinerstrasse	Préservation d'intérêts des handicapés visuels, la promotion lors de l'intégration ainsi que les soins de camaraderie
Ex-Solsana	Financement de vacances accompagnées, de loisirs et de formation de personnes aveugles et malvoyantes
Fonds de fluctuation	Financement des contributions du canton ou de la Confédération

Principes de présentation des comptes

Règles régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants sont présentés en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view). La présentation des comptes est conforme au Code des obligations, aux directives de la Fondation ZEW0 et aux dispositions des statuts de la fsa.

L'organe de révision vérifie la conformité du présent boucllement individuel et des comptes annuels consolidés avec les prescriptions légales et statutaires ainsi que les exigences de Swiss GAAP RPC.

Périmètre et principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent les comptes individuels – établis selon des principes unitaires – des sociétés affiliées dans lesquelles la fsa détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote. En plus de la fsa, les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation.

Les participations de moins de 20% sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, après déduction des amortissements économiques nécessaires. Elles sont inscrites au bilan à la rubrique immobilisations financières.

Explications et légendes du tableau ci-après:

- T: consolidation par intégration globale selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition (purchase method) pour les sociétés dans lesquelles la fsa détient 50% ou plus des droits de vote ou qu'elle contrôle d'une autre manière.
- E: consolidation selon la méthode de mise en équivalence (equity method), c'est-à-dire intégration au prorata des fonds propres et résultats financiers pour les sociétés affiliées dans lesquelles la fsa détient une participation de 20% à 49%. Sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence les sociétés dans lesquelles la fsa détient 50% ou plus des droits de vote, mais dont l'intégration globale

dans les comptes consolidés ne se justifie pas parce que les activités de ces sociétés sont à ce point différentes que leur inclusion conduirait à ne pas donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé.

Société consolidée:

Accesstech SA, siège à Lucerne. Objectif: importation, distribution et service de solutions matérielles et logicielles ainsi que d'aides pour les personnes aveugles et malvoyantes. Capital social: kCHF 390. Taux de participation de la fsa depuis 2024: 100%. Inclusion avec la méthode T: consolidation par intégration globale.

Au 31.12.2024, Accesstech SA détenait 2'100 actions propres, soit 35% du capital-actions. Ces actions n'ont pas de droit de vote. L'annulation des actions et l'ajustement du capital social sont décidés par l'Assemblée générale 2025.

Règles d'évaluation et d'inscription au bilan

L'évaluation se fait en principe aux coûts historiques (valeurs d'acquisition et de fabrication) et se fonde sur le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Les positions en devises étrangères sont converties au taux fiscal en vigueur au 31.12. EUR: 0.9441 (année précédente EUR: 0.9213)

Titres

L'évaluation des titres s'effectue conformément avec la recommandation sur la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur pour les titres dont la valeur du marché est tombée au-dessous de la valeur d'acquisition (principe de la valeur la plus basse). Les positions en devises étrangères sont converties au jour de référence aux taux de change de la banque dépositaire concernée.

Créances et comptes de régularisation actifs

Les créances et comptes de régularisation actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires du point de vue opérationnel.

Les corrections de valeur sont régies par le principe de l'évaluation individuelle. Le ducroire est calculé comme suit: correctif de 25% pour les créances arrivant à échéance dans les 61 à 120 jours, de 50% pour celles dues entre 121 et 180 jours et de 75% pour celles dont l'échéance dépasse 180 jours.

Immobilisations financières à long terme

La participation Accesstech SA est consolidée par intégration globale. Les prêts à long terme sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des corrections nécessaires du point de vue opérationnel. Les corrections de valeur sont calculées selon le principe de l'évaluation individuelle. Les débiteurs de prêts dont les capitaux ne couvrent que 50% à 100% de la créance sont réévalués à 50%. Si la base des capitaux propres tombe au-dessous de 50% de la valeur du prêt, la totalité du prêt est réévaluée.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient, mais maximum au prix de marché inférieur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles meubles et immeubles sont portées au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés nécessaires du point de vue économique. Les amortissements s'effectuent d'une manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées de vie économique estimées sont les suivantes:

Installations TIC	3 ans
Machines, appareils et véhicules	5 ans
Mobiliers, installations	8 ans
Immeubles	40 ans

Engagements et comptes de régularisation passifs

Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Cette position comprend aussi les provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé et seulement si l'obligation peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de la provision est basé sur la sortie de fonds attendue.

Fonds à affectation spéciale, fonds de fluctuation et capital de l'organisation

Les différents fonds à affectation spéciale comprennent les dons en faveur de projets concrets ou d'un but déterminé. Chaque année, ces fonds à affectation spéciale font l'objet d'un inventaire. Le tableau de variation du capital donne des informations détaillées sur la composition et la variation des fonds à affectation spéciale et du capital de l'organisation.

Les fonds de fluctuation sont créés selon les directives cantonales (CFR) ou de la Fédération (OFAS) s'il résulte une différence entre les contributions versées et la base de calcul de ladite subvention. Les pertes d'exploitation peuvent également être imputées à ces fonds.

Le fonds LAI art. 74 est modifié annuellement par le résultat des contributions de couverture (CC 4). Il a un caractère provisoire jusqu'au moment où le décompte final de la période contractuelle établi par l'OFAS est communiqué et les charges et les produits imputables sont comptabilisés de manière définitive.

Modification des principes d'évaluation

Les principes d'évaluation qui s'écartent des règles susmentionnées sont commentés aux positions correspondantes du bilan.

Immobilisations financières²

Réserves financières de titres	31.12.2025	31.12.2024
Total des titres à la valeur comptable	31'112	30'619
Total des titres à la valeur de marché	34'604	33'395
Autres immobilisations financières	31.12.2025	31.12.2024
Cautions de loyer	454	453
Créances à long terme	31.12.2025	31.12.2024
Créances à long terme envers des tiers	223	243
Créances à long terme envers les organisations proches	375	400
Total créances à long terme	598	643
Total immobilisations financières	32'164	31'716

Immobilisations corporelles meubles et immeubles³

Tableau des immobilisations 2025	État au 01.01.2025	Entrées	Sorties	État au 31.12.2025
Valeur d'acquisition immobilisations corporelles meubles	2'818	170	0	2'989
Amortissements cumulés immobilisations corporelles meubles	-2'264	-180	0	-2'444
Valeur comptable immobilisations corporelles meubles	554	-10	0	545
Valeur d'acquisition immeubles	3'118	15	0	3'133
Amortissements cumulés immeubles	-1'349	-78	0	-1'427
Valeur comptable immeubles	1'769	-63	0	1'706
Valeur comptable totale des immobilisations corporelles	2'323	-73	0	2'251

Tableau des immobilisations 2024	État au 01.01.2024	Entrées	Sorties	État au 31.12.2024
Valeur d'acquisition immobilisations corporelles meubles	2'669	171	-22	2'818
Amortissements cumulés immobilisations corporelles meubles	-2'127	-159	22	-2'264
Valeur comptable immobilisations corporelles meubles	542	13	0	554
Valeur d'acquisition immeubles	3'114	4	0	3'118
Amortissements cumulés immeubles	-1'271	-78	0	-1'349
Valeur comptable immeubles	1'842	-74	0	1'769
Valeur comptable totale des immobilisations corporelles	2'384	-61	0	2'323

Dons⁴

	2025	2024
Dons	8'701	7'876
– dont dons à affectation spéciale	510	720

Charges d'exploitation⁵

La fsa présente les charges d'exploitation avec la méthode de ZEWO, celle-ci calcule les charges proportionnellement pour les projets et les prestations de services, la recherche de fonds et l'administration.

	2025	2024
Cotisations de soutien et dotation	2'114	2'084
Charges de personnel	11'368	10'150
Charges matérielles	5'782	5'462
Amortissements	231	213
Charges de projet et de prestation de services	19'496	17'909
Charges de personnel	2'122	1'862
Charges matérielles	700	711
Amortissements	25	21
Charges administratives	2'848	2'594
Charges de personnel	368	459
Charges matérielles	2'639	2'621
Amortissements	2	2
Charges de recherche de fonds	3'008	3'083
Total charges d'exploitation	25'352	23'586

Contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74

	2025	2024
Contributions pour la fsa	4'992	4'937
Total paiements reçus de l'OFAS	4'992	4'937
Délimitation des contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74	0	0
Valeur comptable contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74	4'992	4'937

Engagements non inscrits au bilan

La subvention de l'AI pour les prestations selon LAI art. 74 est liée. Au moment de la clôture des comptes 2025, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion le fonds de fluctuation LAI art. 74 devait être modifié selon la contribution de couverture (CC 4) issue de la comptabilité analytique d'exploitation 2025.

Honoraire de l'organe de révision

	2025	2024
Prestations de révision	38	37
Prestations supplémentaires	10	13
Honoraire totale de l'organe de révision	48	50

Résultat financier⁶

	2025	2024
Total produits financiers	1'049	1'418
Total charges financières	-376	-427
Total résultat financier	673	991

Résultat exceptionnel⁷

L'OFAS a mis un terme définitif au contrat de prestations 2020-2023. Les subventions perçues d'un montant de kCHF 471 n'ont pas dû être remboursées. La décomptabilisation a été effectuée via le compte Produits hors période. Le montant a ensuite été affecté au fonds de fluctuation LAI art. 74.

Postes à plein temps

	2025	2024
Nombre de postes à plein temps fsa et Accesstech SA	>50	>50

Rémunérations aux organes et instances

Pour l'exercice en cours, les organes et les instances de la fsa ont fourni 3'556 heures à titre honorifique (année précédente 3'335 heures) dont 426 heures (année précédente 483 heures) par le président. Les organes et instances de la fsa sont indemnisés conformément au règlement sur les frais de la fsa et aux lignes directrices de la fondation ZEWO.

Lors de l'exercice en cours, les indemnités suivantes ont été versées directement aux membres du Comité fédératif et différentes commissions:

Rémunérations	2025	2024
Total rémunérations	129	132
dont aux membres du Comité fédératif	95	101
dont au président	34	31

Rémunérations à l'équipe de direction fsa et Accesstech

Rémunérations à l'équipe de direction fsa	2025	2024
rémunérations y compris les frais des personnes chargées	900	857

Bénévolat

Les bénévoles sont rémunérés selon le règlement des frais de la fsa et les lignes directrices de la ZEWO.

Bénévolat	2025	2024
Heures fournies aux personnes aveugles et malvoyantes	5'447	4'465
Correspond au nombre de postes à plein temps	2,48	2,04

Ces prestations sont en grande partie fournies dans le cadre de projets. Quelques services de consultation et centres de formation et de rencontre coopèrent avec des services de coordination dans le domaine du bénévolat.

Organisations proches et transactions

Il ressort des comptes annuels consolidés qu'au cours de l'exercice sous revue, des marchandises ont été livrées et des prestations fournies à des organisations proches pour un montant de kCHF 2'057 (année précédente 1'395), et que des loyers proportionnels ont été facturés pour kCHF 90 (année précédente 87). Des marchandises et des prestations ont été achetées auprès d'organisations proches pour un montant de kCHF 1'323 (année précédente 1'001).

Crédits et garanties

La fsa a une limite de crédit (crédit Lombard) au montant de kCHF 1'500 (année précédente kCHF 1'500). Toutes les valeurs et tous les avoirs auprès de la Banque cantonale bernoise, notamment le dépôt de titres 80.855.361.0.38, servent comme sécurité, conformément à l'acte de nantissement du 10 décembre 2013. La valeur de ces titres au 31.12.2025 est de kCHF 16'679 (année précédente kCHF 16'067).

Contrats de bail de longue durée

Les contrats de bail à long terme suivants existent au 31 décembre 2025:

Locaux loués	Durée contractuelle	Loyer annuel
Bern, Könizstrasse 23	28.02.2031	340
Bern, Federweg 22+24 (groupe créatif)	31.12.2027	18
Fribourg, Rue Georges-Jordil 2	31.03.2029	60
Lausanne, Rte de Genève 88-88bis	01.04.2027	94
Luzern, Maihofstrasse 95c	31.01.2031	107
Sion, Rue de Pré-Fleuri 6	31.05.2033	64
Zürich, Ausstellungsstrasse 36	31.01.2030	125
Total		808

Engagements de leasing

Au 31.12.2025, comme l'année précédente, il n'y a plus d'engagement en leasing pour des appareils informatiques.

Prévoyance en faveur du personnel

Les employés de la fsa sont assurés contre les conséquences économiques du décès et de l'invalidité auprès de la Fondation de prévoyance Previs. Les employés d'Accesstech SA sont assurés auprès de la Fondation Swiss Life à Zurich. Il s'agit de fondations collectives auxquelles les employeurs et les employés versent des cotisations conformément au règlement de prévoyance du personnel. Il existe une dette de kCHF 3 envers les institutions de prévoyance (année précédente kCHF 1).

Événements ultérieurs à la date du bilan

Aucun événement notable ultérieur à la date de clôture de l'exercice susceptible d'avoir une incidence sur les comptes annuels 2025 n'est à signaler.

Les comptes annuels consolidés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée des délégués le 6 juin 2026.



Tél. +41 31 327 17 17
www.bdo.ch
bern@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée des délégués de Fédération suisse des aveugles et malvoyants fsa, Berne

Rapport sur l'Audit des Comptes Consolidés

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants fsa et de sa filiale (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation consolidé, le tableau de variation du capital consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Consolidés" de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre Point

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 12 avril 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes consolidés.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité fédératif. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité fédératif relatives aux Comptes Consolidés

Le Comité fédératif est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Comité fédératif est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité fédératif a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:

<https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité fédératif.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

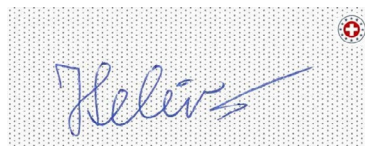
Berne, le 11 avril 2026

BDO SA



Laurence Gilliéron

Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée



p.p. Janosh Schürmann

Expert-réviseur agréé



Ensemble,
on voit mieux

Ce code QR vous mène à la version
en ligne au format PDF:



**Votre don en
bonnes mains.**

Éditeur

Fédération suisse des aveugles
et malvoyants fsa

Rédaction

Rahel Escher

Secrétariat romand

Rue de Genève 88b

1004 Lausanne

021 651 60 60

secretariat.romand@sbv-fsa.ch

sbv-fsa.ch

Secrétariat général

Könizstrasse 23 / case postale

3001 Berne

031 390 88 00

info@sbv-fsa.ch

sbv-fsa.ch

Ensemble, on voit mieux

Mise en page

Ediprim SA, Bienne

Parution

Français et allemand